

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 juin 2017

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois de juin deux mille dix-sept (21-06-2017) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de Héraultville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h 30.

Le préfet, s'excuse le retard du début de l'assemblée dû à des discussions importantes, entre les membres du conseil, relatives au développement du territoire de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 17-06-89

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Dépôt des rapports semestriels au 31 mai 2017 de la MRC et des Territoires non organisés;
- Projet de mise à jour du système téléphonique;
- Autorisation de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Télébec dans le cadre d'un développement dans le secteur des Bêtes puantes;
- Approbation d'un règlement d'emprunt (2017-05-31) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Recommandations du comité technique du Fonds de développement du territoire (FDT);
- Priorités d'intervention 2017-2018;
- Nomination du comité de suivi du PDZA;

- Nomination d'un membre représentant la Corporation de développement communautaire au sein du CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec;
- Modification d'un projet dans le cadre du Fonds d'aide aux villégiateurs (FAV);
- Approbation de règlement d'urbanisme :
 - a) Règlement de zonage numéro 203-2017 de Hérouxville;
 - b) Règlement de zonage numéro 520-UR-2017 de Grandes-Piles;
 - c) Règlement de construction numéro 411-2017 et règlement sur les permis et certificats 412-2017 de Saint-Tite;
 - d) Règlement de zonage numéro 2016-03-01 de Trois-Rives;
- Ponceau d'urgence à Doheny;
- Varia :
 - a) Autorisation de signatures d'actes de quittance;
 - b) Implantation de fibre optique : appui à St-Adelphe;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 mai 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-06-90

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17-mai 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	65 574.79
---	------------------

<u>Déplacement des employés (es)</u>	5 571.09
---	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.14
Telus mobilité	183.29
Xittel (téléphone)	680.87
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	9 389.97
Union-Vie	7 668.85
Hydro-Québec	715.83
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 503.48
Entreprises de distribution Denis Samson	202.47
Servitec inc. - contrat mensuel, service technique	6 674.93

Fournitures de bureau Denis	752.27
Fonds de l'information foncière	184.00
Syndicat des employés	622.66
Distribution Vithemon	62.50
CARRA	87.14
Appartenance Mauricie	250.00
Aspirateurs G.L.	933.42
Batterie Mauricie	23.18
CLD Mékinac	118 667.00
Club de golf le St-Rémi	180.00
PG Solutions (logiciel permis)	13 856.79
Aciers Rayco	43.66
Bad Boy Design	270.19
ESRI Canada	8 186.23
Tremblay Bois Mignault Lemay	3 141.93
Ville de La Tuque	8 623.13
XEROX Canada	215.79
Ville de St-Tite	2 489.85
<u>Visa :</u>	
Frais de déplacement	187.93
Inreach	36.70
Forum économie sociale	69.00
Registre foncier	2.00
Remise annuelle	(14.03)
Total fournisseurs :	<u>186 620.70</u>

Programme de rénovation de l'habitat

C04010PRR0009 - Notre-Dame-de-Montauban	12 000.00
Service d'aide à l'habitation	2 201.77
Total rénovation de l'habitat :	<u>14 201.77</u>

Fonds de développement du territoire

Éditions communautaires Des Chenaux	632.36
Médias Transcontinental	1 075.01
MRC des Chenaux (honoraires CRÉ)	828.78
Total FDT :	<u>2 536.15</u>

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois (2 mois)	531.68
Total Cour municipale :	<u>531.68</u>

Cour municipale

Reynald Flageol, huissier de justice	44.42
Trudel & Associés, huissiers de justice	223.78
Total Cour municipale :	<u>268.20</u>

Grand total : 275 304.38

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec

14.54

TNO DE MÉKINAC

Bétonnière La Tuque	15 866.55
Ministre des Finances	26 749.00
Acier Rayco (ponceaux)	17 383.26
Entreprises Romar inc.	390.92
Location St-Tite	97.73

Total : 60 487.46

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)

1 880.47

Rémunération des maires

6 747.56

Fournisseurs de biens et services

Fédération québécoise des municipalités	72.02
Savonnerie B-L enr	171.01

Total fournisseurs : 243.03

Fonds de développement du territoire

Festival Western de St-Tite	20 000.00
Festival Western de St-Tite	4 700.00
Motocross Ste-Thècle	5 000.00

Total FDT : 29 700.00

Cour municipale

Denis Carpentier	100.00
SAAQ	169.88
Gaumond & Associés	15.46
Ministre des Finances	23 015.00
Tremblay Bois Migneault Lemay	8 060.14
Boulangerie Germain	220.01

Total cour municipale : 31 580.49

Grand total : 70 151.55

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

André Bouvet Itée	410 201.94
-------------------	------------

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Tourisme Mauricie (Routes des rivières)	1 391.20
Bétonnière La Tuque	3 481.76

Total : 4 872.96

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 21 juin 2017.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 17-06-91

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 juin 2017 totalisant 345 455.93 \$ pour la MRC, 410 216.48 \$ pour le parc industriel régional et 65 360.42 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- En date du 25 mai 2017, monsieur Francis Trépanier, président du conseil d'administration du Festival western de St-Tite, demande l'appui de la MRC de Mékinac afin de les aider dans leur démarche contre une demande d'injonction qui veut empêcher la tenue d'épreuves de dressage dans le cadre du Nomad Fest Rodeo Urbain à Montréal;

PUBLICITÉ 50^{IÈME} ANNIVERSAIRE DU FESTIVAL WESTERN

CONSIDÉRANT que le groupe Capitales médias prépare un cahier spécial pour le 50^{ième} anniversaire du Festival Western de St-Tite;

CONSIDÉRANT que ce cahier sera diffusé dans sept (7) régions du Québec;

CONSIDÉRANT que seulement les partenaires majeurs sont appelés à investir dans cette édition;

Re 17-06-92

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'accepter l'offre, du groupe Capitales Médias, par le biais du quotidien régional «Le Nouvelliste», pour un montant de 4 995 \$ plus taxes, approprié à même le surplus cumulé de la MRC, pour la publication d'un cahier spécial, sur le 50^{ième} du Festival Western de St-Tite, dans lequel nous retrouverons une publicité des municipalités de Mékinac par laquelle les lecteurs pourront accéder aux sites web et ainsi faire connaître les attraits du territoire de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Francis Boucher directeur général à la direction régionale de la Mauricie, au MAMOT, nous informe d'un premier versement, au montant de 240 407 \$, dans le cadre de l'Entente du FDT. Cette somme correspond à 25 % du montant auquel a droit pour 2017-2018;
- Le 26 mai 2017, le sous-ministre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Marc Croteau, nous informe de l'autorisation à vendre les lots 6 050 782 et 4 401 188 cadastre du

- Québec à Xylo-Carbone inc., tel que demandé par notre résolution 17-03-31;
- Madame Linda Tremblay, directrice générale à la direction régionale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), propose une rencontre entre le MERN et les MRC signataires de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ayant pour but de présenter aux conseils des MRC délégataires, la nouvelle approche d'accompagnement, le bilan d'action de libération des terres du domaine de l'État d'occupation sans droit 2016-2017, le plan d'action relatif aux inspections de conformité des droits fonciers et mise à jour des loyers des terres sous location et les résultats de l'opération de mise en disponibilité d'emplacements de villégiature dans le cadre des tirages au sort 2016-2017;
 - Sollicitation de Sports Québec pour la tenue des Jeux du Québec, hiver 2019;
 - Me Guylaine Marcoux de la SHQ, nous informe qu'un montant de 120 000 est mis à notre disposition pour l'année 2017-2018 dans le cadre de programme RénoRégion;
 - Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques nous transmet un avis de non-conformité concernant des travaux non-conforme d'un cours d'eau dans un milieu agricole - Branche 1 du cours d'eau Francoeur -, suite à une inspection réalisée le 5 mai 2017. On nous demande de faire des correctifs et de transmettre avant le 12 juin 2017 un plan de mesures correctives. Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu explique les démarches entreprises et mentionne que le dossier est réglé;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 17-06-93

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS AU 31 MAI 2017 DE LA MRC ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des TNO. Le présent rapport est en date du 31 mai 2017.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2017 est, jusqu'à maintenant, respecté.

PROJET DE MISE À JOUR DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT que le système téléphonique actuel a atteint sa capacité maximale d'utilisation;

CONSIDÉRANT que de nouvelles technologies plus performantes sont accessibles;

Re 17-06-94

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser la mise à jour du système téléphonique de la MRC desservant également plusieurs municipalités, et ce au montant de 5000 \$ plus taxes, approprié à même les revenus du service téléphonique/internet, rendu aux municipalités.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET TÉLÉBEC DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DES BÊTES PUANTES

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec et Télébec s'apprête à desservir les immeubles situés le long du chemin Bêtes puantes à l'Ouest de la rivière St-Maurice, dans les TNO de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'intervention de la MRC de Mékinac (TNO) est requise car la lisière de terrain, visée par la servitude, est constituée du chemin, plus précisément la parcelle #10, située sur une partie du lot 5 103 503 cadastre du Québec (245.4m²), selon les plans fournis par l'arpenteur;

Re 17-06-95

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser le directeur général, Claude Beaulieu, à signer les documents afférents à ce projet.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT (# 2017-05-31) DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 17-06-96

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2017-05-31, d'un montant de 785 000 \$ pour la fourniture et l'installation d'un système permettant la réduction de la matière organique, du zinc et des micro-organismes pathogènes dans le lixiviat présent au site d'enfouissement technique de St-Etienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FDT relativement aux projets présentés dans le cadre de la politique FDT, en date du 1^{er} juin 2017;

Re 17-06-97

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'accepter les recommandations suivantes, tel que présentées :

Projet enveloppe Festivals et événements :

FDT-FÉL-17-01-St-Adelforce, 1 000 \$;
FDT-FÉL-17-02-Festival Country St-Roch-de-Mékinac 1 000 \$;
FDT-FÉL-17-03-Festival des lacs et forêts Ste-Thècle 1 000 \$;

Projets enveloppe locale :

FDT-L-17-15-Barrière électronique
6 000 \$

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées ;
S'assurer de respecter les délais ;
S'assurer de respecter les normes en vigueur ;
Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui ;
Obtenir la résolution municipale appuyant le projet et autorisant la dépense.

FDT-L-17-17-Relocalisation du terrain de balle

Pacte rural 2014 : 1 803 \$
FDT local : 40 000 \$
FDT régional : 8 200 \$

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées;
S'assurer de respecter les délais;
S'assurer de respecter les normes en vigueur;
Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
Obtenir la résolution municipale appuyant le projet et autorisant la dépense.

FDT-L-17-20-Aménagement du Parc riverain
50 000 \$ ou max 50 % des coûts totaux du projet

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées;
S'assurer de respecter les délais;
S'assurer de respecter les normes en vigueur et d'obtenir les permis nécessaires;
Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
Obtenir la résolution municipale appuyant le projet et autorisant la dépense.

Projets enveloppe régionale :

FDT-R-17-16-Agrandissement Villa des lacs
50 000 \$

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées;
S'assurer de la participation financière des autres partenaires;
S'assurer de respecter les délais;
S'assurer de respecter les normes en vigueur;
Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
Obtenir la résolution municipale appuyant le projet.

FDT-R-17-18-Projet-pilote de forfaitisation
Ce dossier sera transféré dans le cadre du FARR.

FDT-R-17-19-Expansion du NDA JAM
8 600 \$ ou max 50 % des coûts admissibles

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées;
S'assurer de respecter les délais;
S'assurer de respecter les normes en vigueur;
Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

FDT-R-17-21-Sentier 23 provincial motoneige
35 000 \$ ou max 50 % des coûts de projet après la participation des partenaires financiers tel que proposé dans la structure de coûts

Conditions :

S'assurer de la réalisation des actions projetées;
S'assurer de la participation financière des partenaires;
Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
Obtenir la résolution du CA appuyant le projet et autorisant la dépense par les membres.

FDT-R-17-10-Mycotourisme gourmand
Le projet a été déposé au PDAM et sera subventionné sur une période de 3 ans.

- Adopté à l'unanimité -

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2017-2018

CONSIDÉRANT l'entente relative au FDT convenu entre le MAMOT et la MRC de Mékinac, plus spécifiquement les articles 2 et 9;

Considérant la résolution numéro 16-08-142;

Re 17-06-98

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de reconduire les priorités d'intervention, tel que stipulé à la résolution numéro 16-08-142, et les inscrire sur le site de la MRC de Mékinac ainsi que les transmettre au MAMOT, tel que prescrit dans l'entente.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PDZA

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a adopté le plan de développement de la zone agricole (PDZA) lors d'une séance antérieure;

CONSIDÉRANT que le PDZA a mentionné, comme action prioritaire, de nommer un comité de suivi;

Re 17-06-99

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, André Léveillé, maire de Saint-Tite et un représentant de l'UPA, du MAPAQ, de AMFM, SPBM et directeur développement économique, en tant que membres du comité de suivi du PDZA.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CIUSSS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC (CIUSSS-MCQ)

CONSIDÉRANT que le CIUSSS-MCQ désire créer un partenariat avec les territoires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que pour se faire, le CIUSSS-MCQ a créé un comité chargé de rencontrer les groupes d'interventions de notre territoire et ainsi préparer un programme de partenariat;

CONSIDÉRANT que la CDC de Mékinac connaît les enjeux sociaux liés au CIUSSS-MCQ;

Re 17-06-100

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu de désigner un représentant de la CDC Mékinac pour faire partie de ce comité partenariat.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS (FAV)

CONSIDÉRANT le courriel de monsieur Francis Desjardins, directeur de la réserve faunique du St-Mauricie, en date du 8 juin 2017 relatif au projet d'épandage de gravier sur la route #1;

CONSIDÉRANT que la SEPAQ annule ce projet, dont l'aide financière provenait des TNO (10 000\$) et du Pont Mékinac (10 000\$);

CONSIDÉRANT que la SEPAQ propose un aménagement de jeux supplémentaires au camping du lac Normand, au montant de 10 000 \$, et demande la participation financière de la MRC;

Re 17-06-101

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser un montant de 2 000 \$ provenant des TNO, pour l'installation de balançoires bi-générationnelles au camping du Lac Normand.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME : RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 203-2017 DE HÉROUXVILLE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 203-2017 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 17-06-102

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 203-2017 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME : RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 520-UR-2017 DE GRANDES-PILES

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 520-UR-2017 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 17-06-103

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 520-UR-2017 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME : RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 411-2017 ET RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 412-2017 DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 411-2017 modifiant le règlement de construction;
- Règlement 412-2017 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 17-06-104

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 411-2017 modifiant le règlement de construction;
- Règlement 412-2017 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME : RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-03-01 DE TROIS-RIVES;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2016-03-01 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 17-06-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 2016-03-01 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

Adopté à l'unanimité

PONCEAU D'URGENCE À DOHENY

CONSIDÉRANT qu'un ponceau a été détruit, par un barrage de castors dans le secteur Tawachiche, Doheny;

CONSIDÉRANT que la réfection s'élève à près de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que le programme pont et ponceaux (urgence) du MERN fournit le matériel équivalent à un montant de près de 25 000 \$;

Re 17-06-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'approuver les dépenses effectuées pour réaliser les travaux, équivalent à près de 25 000 \$ et autorise le directeur général à effectuer les paiements requis.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SIGNATURES D'ACTES DE QUITTANCE

CONSIDÉRANT la politique d'investissement FLI/FLS de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'actes de quittance dans le cadre des prêts FLI/FLS;

Re 17-06-107

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveill , maire de Saint-Tite propose, appuy  par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est r solu d'autoriser le directeur g n ral, monsieur Claude Beaulieu,   signer tout acte de quittance li s aux Fonds FLS/FLI de la MRC de M kinac.

Adopt    l'unanimit 

IMPLANTATION DE FIBRE OPTIQUE : APPUI   ST-ADELPHÉ

CONSID RANT la r solution num ro 2017-06-173 de la municipalit  de St-Adelph , pour que soit favoris  un d veloppement acc l r  d'infrastructures de t l communications pour leur municipalit  ainsi que pour les municipalit s de la MRC de M kinac non desservies ou tr s mal desservies, dans le cadre de l'avis de consultation CRTC 2017-112;

CONSID RANT que les entreprises de t l communications ne poursuivent plus leur expansion de r seaux filaires et mobiles sans soutien de programmes de financement gouvernementaux;

CONSID RANT que les programmes pass s n'ont pas permis d'assurer le d ploiement d'infrastructures de large bande pour la communaut  de St-Adelph , ainsi que pour certaines autres de la MRC de M kinac;

CONSID RANT que les programmes pass s ont favoris , par les crit res d'admissibilit  et emplacements g ographiques, des communaut s situ es   quelques kilom tres de la municipalit  de St-Adelph , soit St-S verin, Notre-Dame-de-Montauban et Lac-aux-Sables;

CONSID RANT que le d veloppement  conomique et social de la municipalit  de st-Adelph  est compromis, compte tenu de la tr s mauvaise qualit  du r seau de t l phonie cellulaire, sinon inexistant sur le territoire de St-Adelph ;

CONSID RANT que nos citoyens et entreprises qui y sont situ es r clament depuis de nombreuses ann es une am lioration de leurs infrastructures de t l communications;

Re 17-06-108

EN CONS QUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuy  par monsieur Alain Vall e, maire de Sainte-Th cle et il est r solu d'appuyer la demande de St-Adelph  dans ses d marches afin que les zones mal desservies tant au plan de la disponibilit  d'infrastructures large bande que mobiles, puissent  tre priorit es dans le cadre de la d finition du fonds d'appui en cours, notamment que le crit re de proximit  des communaut s situ es   moins de 20 km de communaut s ayant d j  b n fici  du support de programmes gouvernementaux dans le pass , soit priorit  dans l'ensemble des crit res   venir et qu'une partie majeure du financement r current soit destin es aux communaut s vivant cette iniquit  g ographique.

Que copie de cette r solution soit transmise au CRTC,   monsieur Fran ois-Philippe Champagne, d put  de St-Maurice-Champlain,   madame Julie Boulet, d put s de Laviolette ainsi qu'  Telus.

Adopt    l'unanimit 

QUESTIONS DE L'ASSEMBL E

Madame Johanne Germain, demande l'appui dans la MRC pour son projet.

APPUI AU PROJET-PILOTE DE FORFAITISATION

CONSID RANT la demande de madame Johanne Germain, pr sidente d'H ritage Vall e de la Batiscan, d pos e au FDT pour un l'obtention d'un soutien financier pour le Projet-pilote de forfaitisation;

CONSIDÉRANT que ledit projet touche plusieurs territoires de MRC différentes;

CONSIDÉRANT que le projet offrira une visibilité et un développement économique potentiel aux organismes faisant la promotion de la Rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT la mobilisation de différents partenaires sur ce projet;

Re 17-06-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de ne pas financer le projet à même le FDT, mais de diriger le promoteur à déposer sa demande vers le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) et d'appuyer le soutien à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Quelques personnes présentes questionnent les membres du Conseil sur l'avenir du CLD Mékinac. Le préfet répond à toutes les questions et commentaires.

Une assemblée extraordinaire aura lieu le 27 juin prochain à 18h au sujet du CLD.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 17-06-110

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier